

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2009

Les membres du conseil municipal convoqués le 8 septembre 2009 par Daniel MANDON, Maire, se sont réunis en séance à 21 h 00.

Absents excusés : Corinne NEEL procuration à Jean Paul BERTHAIL
Annick TROUILLET procuration à Geneviève MANDON
Jean-Pierre BASTY

AFFAIRES RURALES

Le conseil municipal de Saint-Genest-Malifaux, préoccupé par les difficultés que rencontrent les producteurs de lait, s'inquiète de cette situation de crise.

Responsable d'une vaste commune de 4700 hectares à plus de 1000 mètres d'altitude, l'assemblée municipale souhaite vivement le maintien des exploitations dont la production laitière est leur ressource principale.

Depuis la mise en place du plan d'occupation des sols en 1979, le conseil municipal a préservé tous les espaces agricoles nécessaires au maintien de cette production.

Aussi, le conseil municipal demande instamment à Monsieur le Ministre de l'Agriculture de bien vouloir tenir compte de la spécificité des zones de montagne pour établir de nouveaux mécanismes de régulation et de soutien compatibles avec l'indispensable maintien des éleveurs et producteurs laitiers dans un espace rural déjà fragilisé.

ECLAIRAGE PUBLIC

La maintenance du réseau d'éclairage public, soit 450 lampes, est assurée depuis l'année 2003 par le Syndicat Intercommunal d'Electricité. L'adhésion à ce service est renouvelée par l'assemblée pour une nouvelle durée de six ans aux conditions suivantes : 15.20 € par an et par foyer lumineux.

LOGEMENTS LOCATIFS LES CHALAYES

L'Office Public Loire Habitat envisage de céder à ses locataires, qui le souhaiteraient, les pavillons dont il est propriétaire dans le Lotissement « Les Chalayes ». Cette opération avait été réalisée en 1990 avec la participation de la commune, grâce à la mise à disposition gratuite des terrains.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur ce projet qui permettrait aux locataires actuels ou futurs d'accéder à la propriété et souhaite une minoration de 5 % du prix de vente des pavillons.

Dans le cadre de cette opération, le conseil municipal autorise la cession du terrain communal contiguë aux logements au prix de 23 €/m², correspondant à l'évaluation du service France Domaine. Les frais de géomètre et de notaire restent à la charge des acquéreurs.

PERSONNEL COMMUNAL

*** ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :**

L'assemblée autorise la signature d'un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires des agents communaux avec la Compagnie GROUPAMA, au taux de 5.50 %, à compter du 1^{er} janvier 2010. Le très faible taux d'absentéisme du personnel a permis une baisse de ce taux qui était auparavant de 6.25 %.

*** MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Afin de permettre la promotion des agents qui ont réussi l'examen professionnel d'adjoint technique, le tableau des effectifs a été modifié en conséquence. La transformation d'un poste d'adjoint technique principal en agent de maîtrise est autorisée et sera pourvue par promotion interne après avis conforme de la commission paritaire.

*** POLE SANTE AU TRAVAIL :**

Le conseil municipal autorise la signature d'un avenant à la convention qui lie la commune au service de médecine du travail du Centre de Gestion de la Loire, en vue de la transformation de ce service en pôle santé au travail.

EMPLOI

*** MISE A DISPOSITION DU BUREAU DU CENTRE SOCIAL :**

Le conseil municipal autorise la signature d'une convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation Loire Sud pour permettre l'ouverture d'une permanence « emploi » destinée aux habitants du canton de Saint-Genest-Malifaux.

Un bureau du centre social sera donc mis gratuitement à la disposition de la Maison de l'emploi. Les charges mensuelles relatives au chauffage, électricité, eau, entretien, ménage sont évaluées à 150 €.

VIE ASSOCIATIVE

*** RENOVATION DU LOCAL DE LA SOCIETE D'HISTOIRE :**

Le local mis à la disposition de la Société d'Histoire du pays de Saint-Genest, à proximité des archives municipales, sera prochainement rénové (électricité, peinture), soit un coût évalué à 3535,00 € H.T.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

*** TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE :**

Les travaux d'aménagement du nouveau terrain de football en gazon synthétique ainsi que les aires de jeux de boules se sont achevés dans les délais prévus.

Les modifications apportées au cours du chantier par la commission des sports concernent l'aménagement paysagé du talus entre les aires de jeux, la pose des barrières en bois, la création d'un nouvel escalier et d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite ainsi que la mise en place de fourreaux d'éclairage public, soit un avenant au marché de 18 288,00 € H.T.

*** PISTE BICROSS :**

Le conseil municipal accepte les propositions étudiées en commission des sports. Elles permettront au club de bicross de bénéficier d'un branchement sur le réseau d'eau potable, de la prise en charge d'un portail d'accès au site de la Croix Verte, ainsi que de la mise à disposition sur une journée du matériel et du personnel communal pour le damage de la piste, afin d'organiser une compétition de la Coupe Rhône-Alpes, le 11 avril 2010.

Le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 € sera conditionné par la réponse de la communauté de communes compte-tenu de la règle établie de non cumul des subventions.

Le Club s'engage d'ores et déjà à faire une large promotion des hébergements touristiques existants sur la commune.

SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

*** FACTURATION 2009 :**

Les statistiques relatives aux consommations et recettes générées par les services de l'eau et de l'assainissement ont été communiquées au conseil municipal. A noter une stabilité des consommations depuis 6 ans, malgré une augmentation du nombre d'abonnés.

*** INTERCONNEXION DU RESEAU D'EAU POTABLE AVEC LE RESEAU DU SYNDICAT DES EAUX DE LA SEMENE :**

Cette interconnexion est maintenant opérationnelle et permettra en cas de besoin de compléter la production d'eau provenant des captages.

La préservation de la qualité de l'eau dans ce réseau nécessite un renouvellement journalier d'environ 100 m³, soit une dépense annuelle d'environ 13 000 €, dont 60 % à la charge de la commune de Saint-Genest-Malifaux et 40 % à répartir entre les communes de Saint-Romain-Les-Atheux et Marllhes.

Le coût des travaux, canalisations, pompes et réservoir qui s'est élevé à 772 000 €, dont 188 758 € à la charge du service des eaux, a été autofinancé sur les exercices 2007 à 2009.

FINANCES COMMUNALES

La décision modificative n° 1 du budget 2009 est adoptée. Elle permet un réajustement des crédits sans augmentation du budget global.

VOIRIE 2010

L'avant projet sommaire des travaux de voirie de l'année 2010, évalué à 126 991 € H.T. par les services techniques est approuvé afin de solliciter l'aide financière du Département de la Loire.

PREVENTION FEUX DE FORETS

Une étude a été réalisée par les services de l'Etat sur le risque d'incendie de forêts sur le massif du Pilat. Le conseil municipal, considérant que ce risque n'est pas avéré sur la commune dont l'altitude moyenne se situe à 1000 mètres et dont la plupart des vallons sont exposés au nord, donne un avis défavorable à un classement du territoire communal au titre du risque incendie de forêts.

CINEMA MUNICIPAL JULES VERNE

Le maire informe le conseil municipal du contrôle réalisé par le Centre National de la Cinématographie (C.N.C) sur l'ensemble des opérations de caisse, de cabine et d'accueil qui témoigne d'une bonne tenue de la salle de cinéma. Le C.N.C a octroyé une subvention majorée de 30 % au titre de la programmation Art et Essai 2009, soit une aide de 5510 €.

AFFAIRES SCOLAIRES

Les effectifs des trois écoles primaires de la commune s'élèvent à 370 élèves et sont en légère progression par rapport aux années précédentes. Cette année, tous les élèves de deux à trois ans, soit 28 enfants, ont pu être accueillis dans les deux écoles maternelles. Bien que ces élèves ne soient pas comptabilisés dans les effectifs par l'Académie, ils seront pris en compte dans les budgets alloués par le conseil municipal aux différents établissements scolaires.

Avec les élèves du collège, du lycée agricole et des établissements spécialisés, le total des effectifs scolaires accueillis dans les structures sportives municipales avoisine le millier de jeunes.

QUESTIONS DIVERSES

*** CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS :**

Le maire informe le conseil municipal qu'il avait refusé la demande qui lui avait été présentée par une société qui souhaitait se réserver la cueillette des champignons dans la forêt communale.

Le conseil municipal confirme cette décision et juge inopportun et inapproprié une telle demande qui pourrait apparaître comme une certaine « forme de régression féodale ».

*** PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX :**

Le conseil municipal décide de mettre à la charge du demandeur du permis de construire d'un immeuble, rue des Jonquilles, le montant du raccordement au réseau électrique demandé par ERDF soit une somme de 2595 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 45.